

Légion

des Sciences d'Architecture.

Monuments Historiques

Sites et Monuments naturels.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Vu la loi du 21 avril 1901 organisant la protection
des sites et monuments naturels de caractère artistique;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des
sites et monuments naturels d'intérêt artistique du

Vu l'engagement en date du 12^{avril} 1911,
pris par le conseil municipal de Cherbourg, l'adhésion au
Général en date du 21 décembre 1912 et celle du 17^{avril} 1913
du conseil en date du 20 janvier 1911

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts.

Arrêté :

Article premier

Le fort et le château de La Roche
à Saint-Hippolyte

Sont classés parmi les sites et monuments
naturels de caractère artistique.

